

## Taux en vigueur le 1er janvier 2018 (Revisé)

_		ux en vigueur le 1er janvier 2018	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
CATÉGORIE	TYPE D'ACTIVITÉ	ÉCHÉANCIER	COÛT plus taxe (8 %)
<b>ACTIVITÉS</b> À FAIBLE RISQUE	DÉFINITION : Sports à faible impact pratiqués individuellement ou en duos; les	1 jour	10 \$
jusqu'à 500 personnes	participants s'exécutent à tour de rôle et les possibilités de contact entre les	1 à 3 jours	15 \$
	participants sont minimes	Jusqu'à 3 mois	25 \$
plus de 500 personnes? S'adresser à	EXEMPLES : Badminton, maniement du bâton de majorette, mini-golf intérieur,	Jusqu'à 6 mois	40 \$
l'OSBIE	shuffleboard, boulingrin, fer à cheval, curling, tennis de table, tai-chi, yoga/mise en forme, pickleball	Jusqu'à 12 mois	75 \$
ACTIVITÉS À RISQUE	DÉFINITION – Sports à impact important pratiqués en groupes; au moins deux	1 jour	25 \$
MOYEN/ÉLEVÉ Jusqu'à 500 personnes	participants peuvent réagir à une situation à un moment donné; la possibilité de contact entre les participants est plus élevée, mais les contacts sont encore réputés	1 à 3 jours	40 \$
	« accidentels ».	Jusqu'à 3 mois	50 \$
plus de 500 personnes? S'adresser à l'OSBIE	EXEMPLES : tennis, volleyball, baseball, basketball, soccer, soccer bulle; softball,	Jusqu'à 6 mois	75 \$
	sports de piste et pelouse, natation, patinage artistique, racquetball, squash, touch football, flag football, patinage, T-Ball, hockey sur gazon, entraînement en salle, disque volant d'équipe, danse, pratique de la danse, ballon chasseur, ballon sur glace, hockey (sans contact), hockey balle (sans contact), crosse, hockey en salle, hockey à roulettes (sans contact), arts martiaux à contact léger, y compris les éliminatoires de fin de saison	Jusqu'à 12 mois	150 \$
ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX	DÉFINITION – rassemblements de groupe dans un but commun	1 jour (jusqu'à 500 personnes)	30 \$
Sans alcool	EXEMPLES : danse, mariages, fêtes, etc. (pas de raves ni de fêtes nocturnes),	1 jour (501 à 1 100 personnes)	50 \$
	anniversaires d'enfants/d'adultes, réception-cadeau pour bébé et de mariage,	1 à 3 jours (jusqu'à 500 personnes)	45 \$
Plus de 1 100 personnes? S'adresser à l'OSBIE	baptêmes, funérailles, pièces de théâtre, spectacles de musique ou de danse, rassemblements religieux	1 à 3 jours (501 à 1 100 personnes)	75 \$
ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX	DÉFINITION – rassemblements de groupe dans un but commun	1 jour (jusqu'à 500 personnes)	75 \$
AVEC ALCOOL  Plus de 1 100 personnes? S'adresser à l'OSBIE	EXEMPLES: danse, mariages, fêtes, etc. (pas de raves ni de fêtes nocturnes), anniversaires d'enfants/d'adultes, réception-cadeau pour bébé et de mariage, baptêmes, funérailles, pièces de théâtre, spectacles de musique ou de danse, expositions d'artisanat, rassemblements religieux  Voici quelques conseils généraux sur la gestion des risques lors d'activités à l'occasion desquelles des boissons alcoolisées sont servies:  - veiller à ce que leurs serveurs soient des adultes responsables et compétents;  - tout le personnel de bar et les serveurs devraient s'inscrire au programme	1 jour (501 à 1 100 personnes)	100\$
	« Smart Serve » ou à un programme comparable;		



### Taux en vigueur le 1er janvier 2018 (Revisé)

140	ix eli vigueul le 1el jaliviel 2016	(INCVISC)
<ul> <li>- l'application du concept de « conducteur désigné » doit être encouragée;</li> <li>-se conformer aux autres exigences du conseil scolaire;</li> <li>- nous vous recommandons de communiquer avec la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, l'autorité chargée de délivrer les permis d'alcool, le service de police local et le programme « RIDE » pour d'autres suggestions.</li> </ul>		
DÉFINITION – personne qui offre quelque chose à vendre	1 jour (par table)	10 \$
EXEMPLES : expositions d'art et d'artisanat, ventes de pâtisseries, etc.	1 jour (par table proposant des produits alimentaires)	25 \$
DÉFINITION – rassemblements de groupe dans un but commun	1 jour (jusqu'à 250 personnes)	2,50 \$
EXEMPLES: réunions, cours d'art culinaire, cours de musique, séminaires, ateliers,	1 jour (251 à 500 personnes)	5\$
clubs d'échecs, bingo, cliniques d'amaigrissement, cours de langue et services	1 à deux fois par mois par année (jusqu'à 250 personnes)	20 \$
stationnement d'un conseil scolaire	1 à deux fois par mois par année (251 à 500 personnes)	40 \$
Véhicules téléguidés et contrôlés – pour loisirs		25 \$
Petits aéronefs téléguidés et contrôlés– pour loisirs (ne peuvent quitter les installations du conseil)		25 \$
Professeurs de musique bénévoles		20 \$
- Remplir et soumettre la Demande d'instructeur de musique au bureau des permis.	Par année scolaire	150\$
	- l'application du concept de « conducteur désigné » doit être encouragée; -se conformer aux autres exigences du conseil scolaire; - nous vous recommandons de communiquer avec la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, l'autorité chargée de délivrer les permis d'alcool, le service de police local et le programme « RIDE » pour d'autres suggestions.  DÉFINITION – personne qui offre quelque chose à vendre  EXEMPLES : expositions d'art et d'artisanat, ventes de pâtisseries, etc.  DÉFINITION – rassemblements de groupe dans un but commun  EXEMPLES : réunions, cours d'art culinaire, cours de musique, séminaires, ateliers, clubs d'échecs, bingo, cliniques d'amaigrissement, cours de langue et services religieux, pratiques de fanfare, camps d'art dramatique/de musique, location de stationnement d'un conseil scolaire  és – pour loisirs  ontrôlés – pour loisirs (ne peuvent quitter les installations du conseil)	- l'application du concept de « conducteur désigné » doit être encouragée; -se conformer aux autres exigences du conseil scolaire; - nous vous recommandons de communiquer avec la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, l'autorité chargée de délivrer les permis d'alcool, le service de police local et le programme « RIDE » pour d'autres suggestions.  DÉFINITION – personne qui offre quelque chose à vendre  EXEMPLES : expositions d'art et d'artisanat, ventes de pâtisseries, etc.  DÉFINITION – rassemblements de groupe dans un but commun  EXEMPLES : réunions, cours d'art culinaire, cours de musique, séminaires, ateliers, clubs d'échecs, bingo, cliniques d'amaigrissement, cours de langue et services religieux, pratiques de fanfare, camps d'art dramatique/de musique, location de stationnement d'un conseil scolaire  és – pour loisirs  1 jour  portrôlés – pour loisirs (ne peuvent quitter les installations du conseil)  1 à 2 fois par mois par année ontrôles pour mois par année ontrôles pour loisirs (ne peuvent quitter les installations du conseil)

AUTRES ACTIVITÉS - Si une activité ne figure pas dans la liste des activités, veuillez communiquer avec l'OSBIE

#### NOTA:

#### 1 à 3 jours – les dates ne sont pas nécessairement consécutives

« **ACTIVITÉS EXCLUES** »: Arts martiaux plein contact, kickboxing, boxe, planche à roulettes, vélocross (BMX), escalade de glace, football avec contact, rugby, football (contact), ski alpin, tir à l'arc, escrime, trampoline, activités avec drones, gymnastique, camps résidentiels, le roller derby.

ACTIVITÉS EXCLUES – Les activités exclues peuvent être soumises à l'approbation de l'OSBIE; si la politique de votre conseil scolaire n'empêche pas leur tenue dans vos locaux et installations. Si les activités sont approuvées, des précisions pourraient être demandées; ces activités seront évaluées en conséquence.

#### PERSONNE-RESSOURCE À L'OSBIE

Jolene Perry

Téléphone : 519-767-2182 ou courriel: <a href="mailto:supplementarylines@osbie.on.ca">supplementarylines@osbie.on.ca</a>

Personne-ressource pour les réclamations



# Taux en vigueur le 1er janvier 2018 (Revisé)

Les rapports d'incident doivent être transmis par courriel à l'adresse <u>supplementarylines@osbie.on.ca</u> (prière d'indiquer le numéro de la police collective du conseil/ou le nom du conseil à la ligne Objet